Convention de partenariat entre l'OFB et l'EPN

Dossier de

de /> la rédaction de H2o March 2025

Depuis plusieurs années, l'Établissement public national du Mont Saint-Michel et l'Office français de la biodiversité œuvrent ensemble à la protection de la biodiversité et échangent réguliÃ"rement sur les enjeux de conservation de la faur et de la flore locale. Pour conforter ce partenariat, Olivier Thibault, directeur général de l'OFB et Thomas Velter, directeur général de l'EPN du Mont Saint-Michel, ont signé une convention-cadre. D'une durée de trois ans, cette convention porte sur 4 axes : le développement des connaissances sur la biodiversité de la baie du Mont Saint-Michel ; la mise en place d'actions de sauvegarde de phoques et de tortues marines en détresse ; la sensibilisation aux enjeux de protection de la biodiversité en fonction des lieux, des saisons et des pratiques ; l'échange d'informations et de données. Afin de faire le bilan des actions mises en place et d'examiner les orientations éventuelles à donner à cette convention-cadre, l'OFB et l'EPN du Mont Saint-Michel se réuniront au minimum une fois par an.Â

Â